



## INFORMATIENS DE L'UNIVERSITE DE CAEN – BAP E

### Compte-rendu de l'audience Direction Générale des Services Jeudi 17 octobre 2013 à 9h30

*Présents au titre des autorités universitaires : Mme Hauchard-Seguin, Directrice générales de services, M. Labeyrie, DRH, M. Loilier, vice président.*

*Présents au titre des informaticiens : M. Corbière, M. Lebouteiller, M. Mongodin.*

*Présent au titre du SNASUB-FSU : M. Ferrette, secrétaire académique.*

M. Corbière présente la situation vécue par les personnels de la BAP E et conteste la politique désordonnée qui prévaut dans l'attribution de la PFI. Des courriers ont été adressés aux autorités universitaires depuis 2002 sans aucun résultat. Cela provoque l'irritation grandissante de certains agents qui se sentent délaissés et ne perçoivent pas la PFI alors qu'ils font le même travail que ceux qui l'ont.

Madame Hauchard présente le dossier indemnitaire dans son contexte général : discussion depuis près d'un an et doit aboutir en décembre 2013 avec effet dès janvier 2014. Elle ne souhaite pas un traitement particulier indépendamment de la politique générale.

#### **Concernant l'extension de la prime informatique à tous les personnels BAP E, Madame Hauchard précise quelques points :**

- Le chantier des régimes indemnitaires est en retard. Suppression des primes sur fonds propres.
- La situation financière de l'UCBN ne permet pas, selon elle, son extension dès septembre 2013 comme initialement annoncé. L'UCBN provisionne 500 000€ supplémentaires en 2014 pour le régime indemnitaire global. Le budget est d'environ 240 millions d'euros, 80% sur dotation étatique et 20% sur ressources propres.
- 29 personnels ne bénéficient pas de la PFI (16 cat. A, 11, cat. B et 2 cat. C), hors CDI et CDD.
- Le bénéfice de la PFI passe par un rattachement à la DSI et de nouvelles missions.
- Il existe un projet de rééquilibrage progressif, il se fera seulement après la mise en place du chantier indemnitaire et après acceptation du projet par les différentes instances (Comité technique, Conseil d'administration). La nouvelle politique indemnitaire, dont les montants (IAT, PFR, PPRS, PFI) sont inconnus à ce jour, se ferait par pallier et les montants atteindraient leur plein montant (à 100%) entre janvier 2014 et janvier 2016, selon les catégories d'agents. Voici le calendrier que Mme Hauchard nous a annoncé :

	Janvier 2014	Septembre 2014	Janvier 2015	Janvier 2016
Catégorie A	0%	20 %	50%	100%
Catégorie B	0%	50%	100%	
Catégorie C	100%			

#### **Deux autres points ont été évoqués :**

- **la déqualification des postes** et la perte d'intérêt pour le travail dans les composantes, occasionnées par la centralisation des ressources informatiques à la DSI. Ceci engendre une démotivation mais aussi une difficulté à valoriser ses activités pour évoluer dans sa carrière (liée aux rapports d'activité).
- **Le manque de pilotage et de communication avec la DSI.** Il a été proposé de mettre en place un référent DSI par composante afin de permettre une circulation des informations.